

Chartres, le 26 février 2010



L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Division des Personnels des Ecoles
Dossier suivi par
Nadège BELTRAND
Tél. 02.36.15.11.98
Fax 02.36.15.11.40
ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Cité administrative
15 Place de la République
280019 – CHARTRES Cedex

Objet : APPEL A CANDIDATURE – SECRETAIRE DE COMITE EXECUTIF

Le secrétaire du comité exécutif est placé sous la responsabilité fonctionnelle des deux Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions de Dreux et des principaux des collèges Louis Armand et Pierre et Marie Curie. Indépendamment de l'aide qu'il apportera à la préparation et à l'organisation des réunions des comités exécutifs, il aura pour missions :

- La rédaction des relevés de conclusions des réunions des comités exécutifs
- La coordination, le suivi des projets
- La coordination des actions de liaisons inter-cycles et inter degrés
- L'élaboration et la diffusion de documents de travail

Essentiellement centré sur la mise en œuvre du Projet Ambition Réussite de chaque Réseau, le secrétaire du comité exécutif aura pour mission l'animation des Réseaux et la mise en synergie des partenariats.

Dans ce cadre, le secrétaire de comité exécutif a vocation à faire partie intégrante de l'équipe opérationnelle du Projet de Réussite Educative de la ville de Dreux et sera amené à participer aux réunions organisées par le groupe de pilotage du Projet de Réussite Educative.

Une lettre de mission lui sera adressée pour l'année scolaire 2010/2011. Il devra informer régulièrement l'Inspecteur d'académie des actions menées. En fin d'année scolaire, il adressera à l'Inspecteur d'Académie un bilan d'activités qui servira de support au comité exécutif chargé de l'évaluation du Projet Ambition Réussite.

Les compétences requises

- bonne connaissance du contexte local et de la politique de la ville
- qualités relationnelles et de communication
- disponibilité
- maîtrise de l'outil informatique

Les candidatures motivées devront parvenir à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par la voie hiérarchique :

Le jeudi 1^{er} avril 2010 au plus tard

Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien devant une commission qui se réunira ultérieurement. L'affectation sera prononcée à titre définitif

Michel REYMONDON